



Le PAD, le Point d'accès au droit

- Vous soutient
- Vous conseille
- Vous informe

**GRATUITEMENT**

sur vos DROITS au quotidien

Quels que soient vos problèmes,  
vos questions

Grâce à des permanences tenues  
par des professionnels :  
avocats, notaires,  
conciliateurs de justice, associations...

Un service gratuit de la Communauté de communes  
Caux vallée de Seine

**PAD**

Point d'accès au droit  
5 rue Victor Deschamps  
Bolbec

**02 35 39 39 75**

**Camille Héranval**  
Coordinatrice du PAD  
e-mail : [c.heranval@cauxseine.fr](mailto:c.heranval@cauxseine.fr)

En partenariat avec le CDAD (Conseil départemental d'accès au droit)

### Plan d'accès



#### HORAIRES D'OUVERTURE DU PAD, POINT D'ACCÈS AU DROIT

- Du lundi au mercredi  
et le vendredi :  
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
- Le jeudi :  
ouvert de 14 h à 17h30  
(fermé le matin).
- Fermeture pour congés :  
se renseigner à l'accueil auprès  
de la coordinatrice.

#### SE RENDRE AU PAD

- Transport Kéolis, Ligne 20  
Le Havre/ Caudebec-en-Caux  
(passe par Bolbec),  
tél. : 02 35 28 19 88
- Transport Urbain Bolbécais  
(TUB), Ligne 2  
« Sainte-Anne/Mairie »  
arrêt « Le Vallot »,  
tél. : 02 32 84 51 51
- Transport à la demande  
« Minibus 76 »,  
tél. : 0 820 20 40 76

**Vous avez rendez-vous au PAD à Bolbec**

le : .....  
à : .....  
avec : .....  
.....



#### Pour tous renseignements :

**PAD Point d'Accès au Droit**  
5 rue Victor Deschamps  
76 210 BOLBEC  
Tél. : 02 35 39 39 75

**Maison de l'intercommunalité**  
Allée du Catillon BP 20062  
76170 Lillebonne  
Tél. : 02 32 84 40 23 - Fax : 02 32 84 40 41



En partenariat avec le CDAD (Conseil départemental d'accès au droit)

**PAD**

# Point d'accès au droit

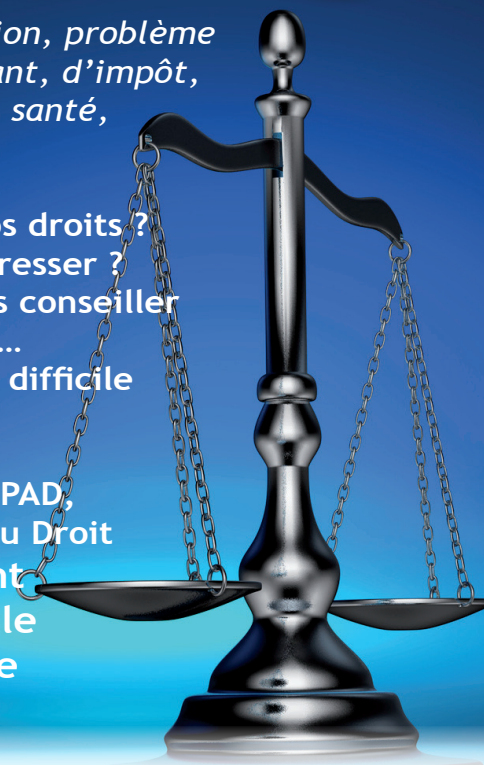


*Divorce, agression, problème  
de garde d'enfant, d'impôt,  
d'assurance, de santé,  
de logement...*

- Quels sont vos droits ?
- A qui vous adresser ?
- Qui peut vous conseiller  
gratuitement...  
à un moment difficile  
de votre vie?

Un réflexe : le PAD,  
Point d'accès au Droit

- Vous soutient
- Vous conseille
- Vous informe



Un service  
de la Communauté  
de communes  
Caux vallée de Seine



# Le Point d'accès au droit : des professionnels à votre service



## Le PAD, c'est quoi ?

Le Point d'accès au droit ou « PAD », est un lieu d'accueil et d'information gratuit créé par la Communauté de communes Caux vallée de Seine à Bolbec pour vous soutenir et vous informer sur vos droits en toute confidentialité, quel que soit le problème que vous rencontrez dans votre vie quotidienne : travail, famille, logement, santé, abus, agression, assurance, impôt...

**L'accueil personnalisé vous permet d'obtenir un premier niveau d'information juridique de proximité, par téléphone ou physiquement ou d'être orienté vers un interlocuteur compétent.**

## Pour qui ?

Tout le monde peut venir se renseigner et demander un conseil ou un soutien en cas de conflits, de désaccords...

## Comment ça marche ?

Les structures et professionnels du droit (avocats, notaires...) spécialisés dans différents domaines, tiennent des permanences régulières sur rendez-vous pour vous informer de vos droits et devoirs avant d'accomplir toute démarche.

**Ils vous conseillent et vous permettent, selon les cas, d'accéder aux services de justice ou de trouver des solutions alternatives.**

## Qui l'a mis en place ?

La Communauté de communes Caux vallée de Seine (CVS) a créé le PAD, en partenariat avec le Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) et avec l'accord des présidents et procureurs des tribunaux de grande instance de Rouen et du Havre.

Le CDAD est un groupement d'intérêt public qui réunit différents acteurs œuvrant pour l'accès au droit dans le département : les professionnels du droit (avocats, notaires...), les services du ministère de la Justice, les associations spécialisées (ADIL, CIDF...). Il est placé sous la présidence du président du tribunal de grande instance du chef-lieu du département.

Le PAD occupe les anciens locaux du tribunal d'instance et du conseil des prud'hommes de Bolbec.

## Qui fait quoi ?

### LA COORDINATRICE DU PAD

Disponible sans rendez-vous aux jours d'ouverture du PAD, ses missions sont :

- accueillir et apporter un premier niveau d'information
- constituer des dossiers juridiques
- informer sur le déroulé d'une procédure
- organiser les rendez-vous avec les professionnels.

### L'AVOCAT

Il informe, conseille sur un problème juridique, une procédure...

- **Consultation sur rendez-vous**  
le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de 9h à 12h

### LE NOTAIRE

Il délivre informations et conseils sur les actes notariés et contrats dans le domaine de la famille (mariage, PACS, succession, donation...), de l'immobilier et du patrimoine, ou sur divers sujets de droit (taxe d'habitation, création d'entreprise, droit rural...)

- **Consultation sur rendez-vous**  
le 1<sup>er</sup> mardi du mois de 9h à 12h

### L'ADIL,

Association départementale d'information sur le logement

Elle apporte des informations juridiques sur le logement : les financements, les contrats, les aides, les relations avec les professionnels, les assurances, la fiscalité, la copropriété, la location...

- **Consultation sur rendez-vous**  
le 1<sup>er</sup> lundi du mois de 14h à 17h

### LE JUGE POUR ENFANTS

Il tient une audience foraine mensuelle, sur convocation du juge pour enfants.

### LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Il facilite, en dehors de toute procédure judiciaire, le règlement à l'amiable des conflits entre personnes physiques et/ou morales. Il peut également intervenir entre distributeurs, commerçants et clients, propriétaires et locataires... Il est nommé par le premier président de la Cour d'Appel.

- **Consultation sur rendez-vous**  
les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis du mois de 14h à 16h

### L'ASSOCIATION AVRE 76

Aide aux victimes par la réparation et l'entraide  
Elle délivre des informations juridiques aux victimes d'infractions (vol, agression, accident de la circulation, viol, abus de confiance...)

- **Consultation sur rendez-vous**  
les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis du mois de 14h à 17h

### LE CIDFF

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

Il apporte des informations juridiques sur les droits des femmes et de la famille (procédure de divorce, séparation de corps, demande de pension alimentaire...).

- **Consultation sur rendez-vous**  
le 2<sup>ème</sup> mardi du mois de 9h à 12h

### DROIT DES ÉTRANGERS

Ce service du CIDFF apporte des informations juridiques, administratives et sociales.

- **Consultation sur rendez-vous**  
le 2<sup>ème</sup> mardi du mois de 9h à 12h



## Comment les rencontrer ?

Toujours prendre rendez-vous avant auprès de la coordinatrice en téléphonant ou en se rendant sur place, au PAD, 5 rue Victor Deschamps à Bolbec, tél. : 02 35 39 39 75